

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 21
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260629-DCM_2026_06_06A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 29 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2026

PRESENTS : André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, , Alain RENE, Martine MEILLIER, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Y, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET,

ABSENTS : Florence PICHON, Corine JEAY, Quentin ROURE, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN, Nicolas LOPEZ.

POUVOIRS : Quentin ROURE à Magali ROUCHON, Laurent BRUYERE à Sandrine GRANGER, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER, Nicolas LOPEZ à Laetitia PAYET.

SECRETAIRE : Magali ROUCHON.

Délibération n°2026 06 06A

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – 40 ANS DU COMITE DE JUMELAGE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relative au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu la demande, le 16 juin 2026, du Comité de jumelage, représentée par son bureau, Mesdames Florence PICHON, Déborah CONSTANT, Corine JEAY et Monsieur Bernard VIAL, sollicitant une demande de subvention exceptionnelle pour palier en partie aux frais engendrés par l'organisation du quarantième anniversaire du comité de jumelage (marché italien, excursion à Paris, réception...),

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt communal,

Madame Florence PICHON, Adjointe au Maire et Présidente du Comité de Jumelage ainsi que Madame Corine JEAY, Conseillère Municipale déléguée et Trésorière du Comité de Jumelage, ont quitté la salle et n'ont pas pris part ni aux débats ni au vote concernant l'attribution de cette subvention,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

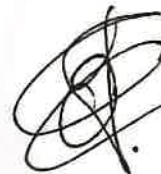
- autorise Monsieur le Maire à attribuer au Comité de jumelage de Saint-Romain-le-Puy une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 euros (mille cinq cents euros) destinée à participer aux frais d'organisation du 40^e anniversaire du jumelage qui se déroulera fin juillet 2026,
- précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026, section de fonctionnement, chapitre 65, article 65748,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au versement de cette subvention exceptionnelle.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 06 juillet 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Magali ROUCHON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :